

MARATHON PHOTO – REGLEMENT

Bérismenil, école communale, 22 juin 2019, 9h30

Inscription obligatoire

Un concours ouvert à tous, initiés ou non, de tout âge

1 thème, 1 heure, 1 photo (6 thèmes au total) ... et l'occasion pour (re)découvrir un village, un fond de vallée, une région.

Les organisateurs

Le Parc naturel des deux Ourthes, ce sont les 6 communes de Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville, associées en intercommunale en vue de valoriser le territoire. Créé en 2001, il est structuré autour de deux pôles : l'Ourthe occidentale, l'Ourthe orientale et leur confluent d'une part, le plateau des Tailles d'autre part. Ce vaste territoire rural, biologiquement et géographiquement très riche, est soumis à des mesures de protection du milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social.

Le Contrat de rivière Ourthe est une Asbl mais c'est aussi et avant tout un programme d'actions par lequel ses signataires s'engagent à travailler ensemble pour la rivière et ses abords dans un souci de développement durable. 25 communes, 3 provinces, la Wallonie, diverses associations regroupant les usagers de la rivière, des pêcheurs aux agriculteurs, des professionnels du tourisme aux protecteurs du patrimoine naturel et culturel, des industriels aux riverains: tous sont partenaires du CRO.

Ce marathon photo est une action menée dans le cadre du projet Interreg « Itinérance aquatique ». Il vise à valoriser les zones humides par l'outil « image ».

Lieu

Bérismenil, école communale, Bérismenil 30, 6982 La Roche-en-Ardenne, de 9h30 à 16h30.

Principe

Le marathon photo est un concours de photographies réalisées sur support numérique (reflex, compact, smartphone, tablette, ...).

Les participants auront 6 thèmes à traiter dans la journée. Le marathon sera divisé en deux temps. Deux thèmes seront à traiter entre 10h et 12h et trois thèmes entre 13h et 16h. Le sixième thème est transversal à toute la journée. Ainsi à 16h, heure de clôture du marathon, chaque candidat aura dû remettre au maximum 6 photos.

Dans le délai imparti, les participants devront illustrer par une photo les thèmes donnés et choisir un seul cliché par thème. La clé USB (fournie par les organisateurs) avec les clichés sera déposée auprès des organisateurs avant 12h pour les deux premiers thèmes et avant 16h pour les 3 autres thèmes et le thème transversal.

Le format des clichés sera le jpeg (résolution moyenne ou 4806 x 3456 pixels) et l'identification du cliché se fera selon la matrice suivante : numéro du participant suivi du numéro de thème (ex : 5T4).

Les photos ne peuvent pas être retouchées, ni recadrées. Les photos monochromes sont acceptées.

Des ordinateurs seront à disposition des participants pour réaliser le choix des clichés. L'utilisation d'un ordinateur portable personnel est autorisée.

Participation

Le Marathon photo est ouvert à toute personne majeure ou mineure accompagnée d'un adulte responsable. Les inscriptions sont nominatives. Le participant s'engage à réaliser lui-même l'ensemble des photographies et à présenter des photos prises le samedi 22 juin 2019 et non retouchées.

Inscriptions

Les inscriptions, via le lien suivant : <https://goo.gl/forms/bBPxlwTnqft5RBW2>, seront ouvertes du 1^{er} mai 2019 jusqu'au jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles. Le nombre d'inscriptions est limité à 35 participants.

La participation est entièrement gratuite.

Une collation et une boisson seront offertes au petit déjeuner. Le participant prévoit son pique-nique du midi. Le verre de l'amitié sera offert à l'issue du marathon.

Matériels nécessaires

Chaque candidat devra être équipé de son appareil photographique avec la date et l'heure correctement réglées ainsi que le nécessaire au téléchargement des photos (cordon usb, lecteur de carte, ...)

Délibération du jury

Le jury se réunira en juillet 2019 pour sélectionner les meilleurs clichés. Il définira ses choix en fonction du respect du thème, de l'originalité de la photo, de sa créativité ainsi que de sa composition photographique.

Les auteurs des meilleures photos seront récompensés :

- Le prix du jury : la meilleure photo parmi les 6 thèmes
- Les 3 premiers de chaque thème

Droit d'auteur et responsabilités réciproques

Le photographe assure les organisateurs que ses photos sont originales et qu'il en est le photographe et en possède donc tous les droits.

Le participant veillera à s'assurer de l'autorisation de publier d'éventuelles photographies de personnes. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas d'une éventuelle plainte.

Le participant accepte d'être photographié ou filmé et de voir ces images reproduites et diffusées.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de la perte ou dégradation du matériel photographique du participant.

Le participant est prié de lire soigneusement les conditions de participation. Par sa participation au marathon photo, il se déclare d'accord avec le règlement et les conditions du concours.

Propriété intellectuelle des photographes

Les participants, en adressant ses photos aux organisateurs, acceptent que ceux-ci en fassent une libre utilisation quel qu'en soit le support et sans limite dans le temps.

Les organisateurs s'obligent à citer le nom du photographe dans toute utilisation entrant dans le cadre de ce marathon photo ainsi que dans toute utilisation ultérieure.

Lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen du 25 mai 2018 relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui participent au marathon photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de

rectification des données les concernant. En conséquence, tout participant inscrit a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées. La demande doit être adressée par écrit avec les coordonnées du demandeur aux organisateurs.

Organisateurs

PARC NATUREL DES DEUX OURTHES

8 rue de Laroche

B-6660 HOUFFALIZE

Danny Klaessens +32 61 21 04 04 – danny.klaessens@pndo.be

Michelle Paligot + 32 61 21 04 00 – michelle.paligot@pndo.be

www.pndo.be

CONTRAT DE RIVIERE OURTHE asbl

Rue de la Laiterie, 5

B-6941 TOHOGNE

Pierre Pirotte +32 86 21 08 44 – cr.ourthe@skynet.be

www.cr-ourthe.be